

# **SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

## **DU 22 NOVEMBRE 2021**

L'an deux mil vingt et un, le vingt-deux novembre à vingt heures zéro minute, le Conseil Municipal de Saint Martin sur le Pré, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence Monsieur Jacques JESSON, Maire.

Présents: Mesdames et Messieurs Laurence JACQUET-CHARPENTIER, Jean-Philippe BROCHET, Jean-François WALSHOFER, Jocelyne HERMANT-VALENTIN, Frédéric SAINZ, Dorinda DA SILVA, Bernadette CASTELHANO, Stéphane MAYET, Marie DEHAN, Florence CACHARD, Michel HATTAT, Fabrice VACHEZ, Christiane LAGRAULET-REINHEIMER.

Absente excusée : Emilie JOUREAU.

Secrétaire de séance : Marie DEHAN.

Date de convocation : 16 novembre 2021.

Avant l'ouverture de la séance du conseil municipal: Présentation du projet de recomposition de la place de la Mairie par la Société SAVART-PAYSAGE.

### **N°2021-56 : Décisions modificatives n°04-2021 – budget des activités**

Vu l'avis de la commission des finances du 16 novembre 2021,  
*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité des membres votants, d'inscrire les crédits suivants sur le budget des activités commerciales et artisanales de l'exercice.*

#### **INVESTISSEMENT**

##### **Crédits à ouvrir :**

Dépenses

<b>Chapitre</b>	<b>Compte</b>	<b>Opération</b>	<b>Montant</b>	<b>Nature</b>
23	2313	ONA	4 531.72 €	Cabinet d'ophtalmologique

Recettes

<b>Chapitre</b>	<b>Compte</b>	<b>Opération</b>	<b>Montant</b>	<b>Nature</b>
16	168748	ONA	4 531.72 €	

## **N°2021-57 : Décisions modificatives n°05-2021 – budget des activités**

Vu l'avis de la commission des finances du 16 novembre 2021,  
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité des membres votants, d'inscrire les crédits suivants sur le budget des activités commerciales et artisanales de l'exercice qui seront pris sur les excédents de fonctionnement.

### **FONCTIONNEMENT**

Dépenses

#### **Crédits à ouvrir :**

Chapitre	Compte	Montant	Nature
011	615228	+ 1 120.00 €	Révision porte piétonne

## **N°2021-58 : Décisions modificatives n°08-2021 – budget général**

Vu l'avis de la commission des finances du 16 novembre 2021,  
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité des membres votants, d'inscrire les crédits suivants sur le BUDGET GENERAL de l'exercice qui seront pris sur les excédents de fonctionnement.

### **FONCTIONNEMENT**

Dépenses

#### **Crédits à ouvrir :**

Chapitre	Compte	Montant	Nature
011	60632	+ 5 700.00 €	
011	60636	+ 300.00 €	
011	615221	+ 1 267.20 €	Rénovation secrétariat mairie
011	6184	+ 142.80 €	Formations

## **N°2021-59 : Décisions modificatives n°09-2021 – budget général**

Vu l'avis de la commission des finances du 16 novembre 2021,  
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité des membres votants, d'inscrire les crédits suivants sur le BUDGET GENERAL de l'exercice.

Recettes

#### **Crédits à ouvrir :**

Chapitre	Compte	Montant	Nature
70	7022	+ 6 000.00 €	Vente peupliers

## **N°2021-60 : Décisions modificatives n°10-2021 – budget général**

Vu l'avis de la commission des finances du 16 novembre 2021,  
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité des membres votants, d'inscrire les crédits suivants sur le BUDGET GENERAL de l'exercice qui seront pris sur les excédents de fonctionnement.

### **FONCTIONNEMENT**

Dépenses

#### **Crédits à ouvrir :**

Chapitre	Compte	Opération	Montant	Nature
	023		37 060.70 €	

## INVESTISSEMENT

Dépenses

Crédits à ouvrir :

Chapitre	Compte	Opération	Montant	Nature
21	2151	ONA	+ 16 561.80 €	Réalisation ilot suppression geritoire
21	2158	ONA	+ 12 797.50 €	Achat de défibrillateurs
20	2031	24	+ 1 488.00 €	Relevé topo place mairie
27	276348	OPFI	+ 4 531.72 €	Avance remboursable
21	21318	42	+ 1 681.68 €	Rénovation petite salle des fêtes

Recettes

Chapitre	Compte	Opération	Montant	Nature
	021		37 060.70 €	

### **N°2021-61 : Décisions modificatives n°11-2021 – budget général**

Vu l'avis de la commission des finances du 16 novembre 2021,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité des membres votants, d'inscrire les virements de crédits suivants sur le BUDGET GENERAL de l'exercice.

## INVESTISSEMENT

Dépenses

Crédits à ouvrir :

Chapitre	Compte	Opération	Montant	Nature
21	2128	ONA	+ 8 109.80 €	Clôture école

Crédits à déduire :

Chapitre	Compte	Opération	Montant	Nature
21	2158	ONA	- 8 109.80 €	

### **N°2021-62 : Décisions modificatives n°12-2021 – budget général**

Vu l'avis de la commission des finances du 16 novembre 2021,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité des membres votants, de mettre les créances, ci-dessous, en non-valeur et de procéder à l'inscription des crédits supplémentaires sur le BUDGET GENERAL de l'exercice qui seront pris sur les excédents de fonctionnement.

Année	Référence pièce	Montant
2021	T5723300233	15,58 €
2019	R-3-103	16,29 €
2018	T-716502470033	85,12 €
2018	T-716502520033	298,60 €
2019	T-716502640033	37,49 €
2019	R-68-34	2,16 €
2010	T-26	70,00 €
2019	R-27-37	0,09 €
2019	R-3-114	10,50 €
2019	R-3-18	11,13 €
2019	R-3-115	10,50 €
<b>Total</b>		<b>557,46 €</b>

## FONCTIONNEMENT

Dépenses

Crédits à ouvrir :

Chapitre	Compte	Opération	Montant	Nature
65	6541		+ 557.46 €	Créances en non-valeur

## **Point d'information sur les impayés par Monsieur Jean-Philippe BROCHET.**

### **N°2021-63 : Avenants cabinet d'ophtalmologie**

Le Maire informe le Conseil Municipal sur la nécessité d'établir des avenants relatifs à l'aménagement d'un cabinet d'ophtalmologie :

#### **LOT 1 « Plâterie – Menuiseries intérieures » Menuiserie JANIN : Avenant plus-value n°1**

Les modifications suivantes ont été apportées :

- Rebouchage de trous suite à la dépose de plinthes, ce qui entraîne une plus-value :

Plus-value : + 346.98 € HT + 416.38 € TTC.

#### **Avenant plus-value n°2**

Les modifications suivantes ont été apportées :

- Remplacement du vitrage, ce qui entraîne une plus-value :

Plus-value : + 3 284.74 € HT + 3 941.69 € TTC.

#### **LOT 4 « Carrelage - Faïence » Société RBC revêtements – Avenant plus-value n°1**

Les modifications suivantes ont été apportées :

- Raccord de faïence et remplacement d'un carrelage, ce qui entraîne une plus-value :

Plus-value : + 900.00 € HT + 1 080.00 € TTC.

En conséquence, le montant du marché passe de :

**- 187 026.78 € HT initialement prévu à 191 558.50 € HT.**

Après en avoir délibéré, et vu les conditions évoquées,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité des membres votants :

- **autorise** le Maire à signer les avenants n°1 et n°2 en plus-value avec la Menuiserie JANIN (lot 1) et l'avenant n°1 en plus-value avec la société RBC revêtements (lot 4) dans les dispositions ci-dessus énoncées.

### **N°2021-64 : Rénovation de la petite salle des fêtes**

Le Maire informe le Conseil Municipal sur la nécessité d'établir des avenants relatifs à la rénovation de la petite salle des fêtes :

#### **LOT 4 « Electricité » société HAEZEBROUCK – Avenants plus-value n°2 à 4**

Les modifications suivantes ont été apportées :

- Avenant n°2 : installation de spots, plus-value de + 402.94 € HT, + 483.53 € TTC,
- Avenant n°3 : installation d'une prise frigo, plus-value de + 59.25 HT, + 71.10 € TTC,
- Avenant n°4 : remplacement de blocs de secours et de prises de courant, plus-value : + 939.21 € HT, + 1 127.05 € TTC.

En conséquence, le montant du marché passe de :

**- 101 018.00 € TTC initialement prévu à 102 699.68 € TTC.**

Après en avoir délibéré, et vu les conditions évoquées,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité des membres votants :

- **autorise** le Maire à signer les avenants n°2, n°3 et n°4 en plus-value avec la société HAEZEBROUCK (lot 4) dans les dispositions ci-dessus énoncées.

## **N°2021-65 : Avance remboursable du budget général vers le budget des activités**

**Vu** les articles L2224-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** l'article R2221-69 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que le budget principal peut, avec l'autorisation préalable de l'assemblée délibérante, verser une avance remboursable au budget des activités commerciales et artisanales,

Considérant la nécessité d'équilibre du budget des activités commerciales et artisanales,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres votants,

**Approuve** le versement d'une avance remboursable par le budget principal au budget des activités commerciales et artisanales pour un montant de 4 531.72 €, afin d'équilibrer le budget des activités commerciales et artisanales,

**Décide** que l'avance octroyée au budget des activités commerciales et artisanales sera remboursée dès que la section de fonctionnement dégagera un excédent suffisant pour abonder la section d'investissement afin de rembourser le budget principal. Cette somme sera remboursée en une seule fois.

**Dit** que la somme correspondante est inscrite au budget principal 2021 à l'article 276348 des dépenses d'investissement et au budget des activités commerciales et artisanales 2021 à l'article 168748 des recettes d'investissement.

## **N°2021-66 : Tarifs concernant l'utilisation du complexe sportif**

Vu l'avis de la commission des finances du 16 novembre 2021,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres votants,

**Décide** de reconduire les tarifs d'utilisation du complexe sportif de 2021 en 2022 qui sont les suivants :

- *sans éclairage* : 26.00 € de l'heure,

- *avec éclairage* : 32.00 € de l'heure.

## **N°2021-67 : Avis sur l'enquête publique de la demande d'enregistrement visant à la régularisation de la situation administrative d'une plateforme logistique de la société XPO logistics**

Le Maire présente le dossier soumis à l'enquête publique concernant la demande d'enregistrement visant à la régularisation de la situation administrative d'une installation existante d'une plateforme logistique, située route de Louvois à Saint-Martin-sur-le-Pré de la société XPO logistics.

Les conseillers municipaux ont eu connaissance des documents de l'enquête publique.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide**, à l'unanimité des membres votants, de n'émettre aucune observation particulière et de donner un avis favorable à cette demande.

## **N°2021-68 : Réactualisation du Plan Communal de Sauvegarde (PCS)**

Vu la délibération n°62-2014 du 2 septembre 2014 autorisant la réalisation du Plan Communal de Sauvegarde de la commune (PCS),

Vu la délibération n°25-2015 approuvant le Plan Communal de Sauvegarde,

Considérant que le PCS comprend un certain nombre de documents qui doivent être réactualisés à chaque changement constaté dans les différents domaines présents dans celui-ci.

Le Maire informe les membres du conseil municipal des modifications qui seront apportées au PCS, à savoir :

- Mise à jour du personnel communal (Nouveaux agents et départ d'agents),
- Modification du nombre de postes téléphoniques en mairie,
- Mise à jour des professionnels de santé,
- Mise à jour des personnes fragiles.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres votants, décide :

- D'approuver les modifications qui seront apportées au Plan Communal de Sauvegarde.

### **N°2021-69 : Tableau des effectifs du personnel**

Madame Laurence Jacquet, 1<sup>ère</sup> Adjointe, donne lecture du tableau des effectifs ci-dessous :

CADRE	CATEGORIE	EFFECTIFS BUDGETAIRES	EFFECTIFS POURVUS	Dont non complet
<b>Secteur Administratif</b>				
Rédacteur principal de 1 <sup>ère</sup> classe	B	1	1	
Rédacteur contractuel	B	1	1	
<b>Secteur Technique</b>				
Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	C	1	non pourvu	
Adjoint technique	C	8	7	3 dont 1 non pourvu
<b>Secteur médico-sociale</b>				
Agent spécialisé principal 2 <sup>ème</sup> classe des écoles maternelles	C	1	1	
<b>Secteur animation</b>				
Animateur	B	1	1	
Contrat Unique d'Insertion		1	1	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants, décide :

- d'adopter le nouveau tableau des emplois à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

## Points d'information

- Square Pérut : remplacement du pont en bois par un pont en béton (Réalisation de la société BOITUZAT).
- L'agence culturelle de la Région Grand Est a choisi l'emplacement de la halle afin d'effectuer une formation d'éclairage le jeudi 18 novembre 2021.  
Des jeux de lumière ont été réalisés sur le parvis, les graminées, la statue et sur la halle.
- Compte-rendu de la réunion du syndicat de démoustication du 10 novembre 2021 par Monsieur Fabrice VACHEZ.
- Compte-rendu sur la journée du 11 novembre par Madame Jocelyne HERMANT : retour positif des participants.
- Dates à retenir :
  - Vente aux enchères de vins au profit du Téléthon le 27 novembre 2021,
  - Distribution des colis aux aînés le dimanche 12 décembre 2021.
- Information sur la réalisation des travaux d'aménagement zone 30, route de Louvois au niveau des commerces.

## Questions diverses

Pas de questions diverses.

**Séance levée à 22 heures 25.  
Prochain conseil le lundi 13 décembre 2021.**